

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Le 18 octobre 2016**

---

## **Le SCFP demande aux libéraux fédéraux d'agir maintenant pour assurer un financement adéquat du système de santé**

**Ottawa, Ontario** – Le SCFP a profité de la rencontre des ministres fédérale, provinciaux et territoriaux de la Santé portant sur le renouvellement de l'Accord sur la santé pour demander au gouvernement libéral fédéral de bonifier le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et d'ainsi assurer un financement adéquat des hôpitaux et des soins de santé au pays.

« Le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités en annulant les compressions en santé imposées par le gouvernement Harper. Ce serait catastrophique s'il ratait cette occasion d'améliorer le financement de la santé.

La population a assez souffert des compressions effectuées en vertu de la formule de financement actuelle », a déclaré le président national du SCFP, Mark Hancock.

« Nous avons besoin d'un régime national d'assurance médicaments pour aider les citoyens aux prises avec la hausse constante du prix des médicaments. Nous avons besoin de normes de soins adéquates d'un océan à l'autre. Ces améliorations sont nécessaires, mais elles ne se matérialiseront pas tant que le fédéral n'accroîtra pas sa part de financement. Le financement fédéral doit aussi être assorti de conditions pour les provinces, des conditions qui permettront de stopper la privatisation et d'éliminer les frais imposés aux utilisateurs de notre système de santé public », a-t-il ajouté.

« Partout au pays, nos membres sont en première ligne pour offrir les soins de santé dont les Canadiens ont besoin. Ils voient les conséquences des restrictions budgétaires : privatisation accrue, imposition de frais d'utilisation, élimination de programmes et sous-traitance de services. Tous ces facteurs nuisent à la qualité des soins prodigués », a conclu Mark Hancock.

Les demandes minimales du SCFP sont : une hausse du financement fédéral de six pour cent par année pour maintenir les programmes actuels et de protéger les soins publics, un engagement à respecter les principes de la Loi canadienne sur la santé et à cesser de facturer des milliers de dollars en frais d'utilisation aux patients pour des diagnostics et des chirurgies, un échéancier et des progrès concrets, en vue d'établir un régime national d'assurance médicaments et d'améliorer les soins à domicile et les soins continus.

### **Pour en savoir plus, contactez :**

Philippe Gagnon  
Service des communications du SCFP  
613-894-0146  
[pgagnon@scfp.ca](mailto:pgagnon@scfp.ca)